

Point d'information sur les dispositifs transitoires entre les séries STI et STL et les séries STI2D, STD2A et STL « rénovée » pour la session 2013 du baccalauréat technologique

Les séries STI et STL du baccalauréat technologique seront remplacées par les séries STD2A, STI2D et STL « rénovée » à compter de la session 2013.

En conséquence, certains candidats devront passer leur baccalauréat dans une nouvelle série.

I. Scolarisation des redoublants de terminale des séries STI et STL en 2012-2013

A la rentrée scolaire 2012-2013, les candidats qui auront échoué à la session 2012 en STI ou STL et qui souhaiteront préparer à nouveau l'examen du baccalauréat seront scolarisés dans une nouvelle série, conformément au tableau de correspondance entre anciennes et nouvelles séries technologiques de l'arrêté du 30 mars 2012 relatif aux dispositions transitoires liées à la rénovation des séries STI et STL.

Ces élèves seront accompagnés afin de réussir la transition entre anciens enseignements et nouveaux enseignements, en particulier en physique-chimie et enseignements technologiques.

Les stages et l'accompagnement personnalisé seront le support de cet accompagnement.

II. Examens

A. Prise en compte du changement du nom des séries

Les élèves pour lesquels la réglementation permet une conservation de notes (candidats non scolarisés, salariés, demandeurs d'emploi, sportifs de haut niveau, etc.) ou un étalement des épreuves sur cinq ans (candidats handicapés), pourront exercer ces droits selon la correspondance prévue par l'arrêté du 30 mars 2012 relatif aux dispositions transitoires liées à la rénovation des séries STI et STL, conformément au tableau de correspondance des épreuves des séries STI et STL et des épreuves des séries STI2D, STD2A et STL « rénovée ».

B. Adaptation de l'examen (session 2013 uniquement) :

Etant donné l'évolution significative des enseignements de physique-chimie et des enseignements technologiques, des dérogations sont mises en place dans les épreuves correspondant à ces enseignements. Ces dérogations consistent en des limitations de programmes pour les épreuves.

Ainsi les élèves redoublants subiront :

- Pour la série STI2D: Une épreuve de physique-chimie et une épreuve d'enseignements technologiques transversaux portants sur des programmes limitatifs ;
- Pour la série STL rénovée : Une épreuve de physique-chimie et une épreuve de chimie-biochimie-sciences du vivant et enseignement de spécialité portant sur des programmes limitatifs

Les élèves redoublants en séries STI2D, STD2A et STL « rénovée » pourront demander à être dispensés de l'épreuve portant sur l'enseignement technologique en LV1.

Références réglementaires de ces dispositifs :

JORF n°0086 du 11 avril 2012 : [Arrêté du 30 mars 2012 relatif aux dispositions transitoires liées à la rénovation des séries STI et STL](#)

Correspondances entre anciennes et nouvelles séries technologiques à l'attention des candidats autorisés à préparer à nouveau le baccalauréat après un échec.

Séries et spécialités avant la session 2013	Séries et spécialités à compter de la session 2013
Série STI spécialité arts appliqués	Série STD2A
Série STI spécialité Génie civil	Série STI2D spécialité Architecture et construction
Série STI, spécialités <ul style="list-style-type: none"> • Génie mécanique option Structures métalliques • Génie mécanique option Bois et matériaux associés 	Série STI2D, spécialité <ul style="list-style-type: none"> • Innovation technologique et éco conception ou • Architecture et construction
Série STI spécialité Génie électronique	Série STI2D spécialité Système d'information et numérique
Série STI spécialité Génie électrotechnique	Série STI2D spécialité <ul style="list-style-type: none"> • Energies et environnement ou • Système d'information et numérique
Série STI spécialité Génie énergétique	Série STI2D spécialité <ul style="list-style-type: none"> • Energies et environnement ou • Architecture et construction
Série STI spécialités <ul style="list-style-type: none"> • Génie des matériaux 	Série STI2D spécialité Innovation technologique et éco conception

<ul style="list-style-type: none"> • Génie mécanique options <ul style="list-style-type: none"> ○ Matériaux souples ○ Microtechniques ○ Productique mécanique ○ systèmes motorisés 	
Série STI spécialité Génie optique	Série STI2D spécialité Innovation technologique et éco conception ou Série STL spécialité Sciences physiques et chimiques en laboratoire
Série STL spécialité Biochimie - génie biologique	Série STL spécialité Biotechnologies
Série STL spécialité Chimie de laboratoire et procédés industriels	Série STL spécialité Sciences physiques et chimiques en laboratoire
Série STL spécialité Physique de laboratoire et procédés industriels	Série STI2D spécialité Systèmes d'information et numérique ou Série STL spécialité Sciences physiques et chimiques en laboratoire

Correspondances entre épreuves des séries STI et STL et des séries STD2A, STI2D et STL rénovée à l'attention des candidats souhaitant faire valoir leur droit à la conservation de certaines notes

EPREUVE POUR LAQUELLE LA NOTE A ETE OBTENUE	EPREUVE POUR LAQUELLE LA NOTE EST CONSERVEE
Série STI, spécialité arts appliqués	Série STD2A
5. Dossier de travaux et soutenance	11. Projet en design et arts appliqués
4. Etude de cas et recherche appliquée ou 6. Arts, techniques, civilisations	10. Analyse méthodique en design et arts appliqués
<p style="text-align: center;">Série STI, spécialités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Génie civil • Génie mécanique • Génie électrotechnique • Génie énergétique • Génie des matériaux • Génie optique 	Série STI2D
4. Etude des constructions	10. Enseignements technologiques transversaux
5. Etude des systèmes techniques industriels	11. Projet en enseignement spécifique à la spécialité
Série STI, spécialité Génie électronique	Série STI2D
4. Etude des constructions	11. Projet en enseignement spécifique à la spécialité

5. Etude des systèmes techniques industriels	10. Enseignements technologiques transversaux
Série STI, spécialité Génie optique	Série STL
4. Etude des constructions	9. Chimie-biochimie-sciences du vivant et enseignement spécifique à la spécialité
5. Etude des systèmes techniques industriels	11. Projet en sciences physiques et chimiques en laboratoire
Série STL, spécialités <ul style="list-style-type: none"> • Biochimie-génie biologique (BGB) • Chimie de laboratoire et de procédés industriels (CLPI) • Physique de laboratoire et de procédés industriels (PLPI) 	Série STL
6. Technologies biochimiques et biologiques (BGB) ou 6. Techniques de laboratoire (CLPI) ou 5. Epreuve pratique de laboratoire (PLPI)	10. Evaluation des compétences expérimentales
5. Biochimie-biologie (BGB) ou 5. Génie chimique (CLPI) ou 6. Optique et physico-chimie (PLPI) ou 6. Contrôle et régulation (PLPI)	9. Chimie-biochimie-sciences du vivant et enseignement spécifique à la spécialité
Série STL, spécialité Physique de laboratoire et de procédés industriels	Série STI2D

5. Epreuve pratique de laboratoire (PLPI)	11. Projet en enseignement spécifique à la spécialité
6. Optique et physico-chimie (PLPI) ou 6. Contrôle et régulation (PLPI)	10. Enseignements technologiques transversaux

Programme limitatif de physique-chimie

Le programme limitatif de physique-chimie est le programme de classe terminale à l'exception des parties suivantes :

- Dans la série STI2D :
 - Habitat : les fluides dans l'habitat ; entretien et rénovation dans l'habitat
 - Santé : prévention et soin
 - Transport : longévité et sécurité

- Dans la série STL spécialité Biotechnologies :
 - Locaux professionnels : gestion des fluides
 - Déplacement de matière ou de personne : longévité et sécurité

- Dans la série STL spécialité SPCL :
 - Habitat : les fluides dans l'habitat
 - Transport : longévité et sécurité
 - Santé : prévention et soin